20 rue Voie Chanteraine 51520 Recy
Tel : 03 26 65 18 00
Email : supportclient@marnebeton.fr
Web : www.marnebeton.fr

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

EI MICHEL Stephane
5 rue des fossés

51240 Pogny

DATE	AVOIR	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
10/11/2026	A01261100009	412750	A01261100009	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
510.04	Avoir sur F01261100007 du 10/11/2026 MN SUP PUMI	45.00	MN	2.00	90.00	20 %

Mode de réglement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 10/11/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	90.00 €
Total TVA :	18.00 €
Total TTC :	108.00 €
A Déduire :	0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.